

## SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

-----

### Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Election du Président de séance,
- Comptes CFU 2024 : Commune, Eau et Assainissement et Commerce,
- Affectation du résultat 2024 : Commune, Eau/Assainissement et Commerce,
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,
- Budgets primitifs 2025 : Commune, Eau/Assainissement et Commerce,
- Mise en place de la fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement,
- Acceptation du produit de la vente de l'immeuble de l'association des Œuvres Paroissiales,
- Procédure DSP budget Eau et Assainissement,
- Jury d'assises 2026,
- Questions diverses.

Le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON, Madame SEGARD, Madame GARREC, Monsieur DESMONS-ALENCOURT, Monsieur FAUCARD, Madame BOURGEOIS, Monsieur DARGENTON, Madame JOBEZ, Madame MAILLET.

Étaient absentes : Mesdames FERNANDES, LAVINA, DOISNE.

Secrétaire : Monsieur DARGENTON.

-----

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

### **COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Décision n°1-2025 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000 € - sur 12 mois – taux variable de ESTR + 0,8% - auprès du Crédit Agricole concernant les travaux de l'interconnexion. Frais de dossier : 150 €.

Décision n°2-2025 : Signature d'un contrat de location avec Madame Chantal DELIGNY pour le logement situé 56 rue de Chaon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 et d'un loyer mensuel de 160.00 €.

.../...

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE,**

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte financier unique est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Madame SEGARD comme Présidente lors des débats concernant les comptes financiers uniques de la Commune, du service Eau et Assainissement et du Commerce.

Madame COURRIOUX, Maire, se retire au moment du vote.

Madame SEGARD transmettra les délibérations des comptes financiers uniques.

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE**

Madame SEGARD, Présidente, donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte financier unique 2024 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 123 711,61 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 193 201,65 €
- section d'investissement : - 69 490,04 €

Le Compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 9  
Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame SEGARD, Présidente, donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte financier unique 2024 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 240 182,53 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 52 466,71 €
- section d'investissement : + 187 715,82 €

Le Compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 9  
Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMERCE**

Madame SEGARD, Présidente, donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte financier unique 2024 du service Commerce.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 1 709,68 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 1 459,68 €
- section d'investissement : + 250,00 €

Le Compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 9  
Vote pour : 9  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX, Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 de la Commune, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

.../...

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent de fonctionnement de : 193 201,65 €
- un déficit cumulé d'investissement de : 69 490,04 €
- un solde positif de restes à réaliser de : 34 166,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 35 500,00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 157 701,65 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX,  
Après avoir entendu le compte financier unique l'exercice 2024 du service Eau et Assainissement,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent de fonctionnement de : 52 466,71 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 187 715,82 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 155 485,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 20 000,00 €
- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 32 466,71 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 COMMERCE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COURRIOUX,  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Commerce,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent de fonctionnement de : 1 459,68 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 250,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 1 459,68 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

Madame le Maire, suite à la commission des finances du 19 mars dernier, propose de fixer les taux de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation comme suit (le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti a été ajouté à celui de la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation) :

.../...

	Taux
Taxe foncière (bâtie)	43,00
Taxe foncière (non bâtie)	45,56
Taxe d'habitation	8,91

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les taux ont été adoptés à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 005 552,65 €

- Section d'investissement : 236 114,00 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur GIRAUDON précise que pendant ce mandat d'importants travaux ont été réalisés (achat et réhabilitation de l'épicerie, éclairage public, interconnexion...et prochainement vidéo-protection) et que l'annuité totale des emprunts aura baissée entre 2020 et 2026.

### **BUDGET PRIMITIF 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 225 733,74 €

- Section d'investissement : 541 267,01 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **BUDGET PRIMITIF 2025 COMMERCE**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif Commerce équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 4 459,68 €

- Section d'investissement : 250,00 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

.../...

## **MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus de ce dispositif.

Le Maire doit tenir informé l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé présenté, décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **ACCEPTATION DU PRODUIT DE LA VENTE DE L'IMMEUBLE DE L'ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES**

Suite à la dissolution de leur association, les membres des Œuvres Paroissiales ont décidé de faire don de 50% du produit de la vente de l'immeuble leur appartenant à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre pour l'entretien des lieux de cultes : église, calvaires et pour les œuvres sociales du village.

Le Conseil Municipal accepte ce don qui sera affecté à l'article 756, libéralités reçues.

Le Conseil Municipal réitère ses remerciements auprès des membres de l'association des Œuvres Paroissiales.

## **PROCÉDURE DSP BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le transfert de compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Sologne des Rivières devait se faire obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le cabinet BERT avait donné les procédures qui conduisaient à réaliser une DSP avec les communes de Theillay et Orçay pour le service Assainissement et à une DSP individuelle pour le service Eau afin d'être en conformité.

Or aujourd'hui, ce transfert n'est plus obligatoire.

Une concertation doit avoir lieu au sein de la Communauté de Communes pour connaître la décision de chacun.

Pour la commune de Pierrefitte, il pourrait être envisagé de créer un syndicat avec la commune de Souesmes.

Le Conseil Municipal demande à la Communauté de Communes que cette possibilité soit examinée par le cabinet BERT afin de connaître la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'un syndicat entre les deux communes.

## **JURY D'ASSISES 2026**

Ont été tirées au sort, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2026, les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Claude HODEAU,
- Madame Sylvie DA COSTA OLIVEIRA née HUGUET,
- Madame Pauline BEAUQUET.

## **DON**

Le Conseil Municipal accorde un don de 200 € à la Croix Rouge pour venir en aide à la population birmane suite au séisme meurtrier du 28 mars dernier.

.../...

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'UCPS adresse au Conseil Municipal ses remerciements pour la subvention exceptionnelle de 7 000 € pour leur acquisition des locaux de l'ancien « Pause Café ».
- Monsieur Cyril COURRIOUX est désigné référent territorial pour l'ambroisie et la Berse de Caucase ainsi que pour les chenilles de processionnaires.
- Fresque de l'épicerie : Les corrections ont été faites et le devis signé. Une étude sera à envisager concernant la circulation dans la rue de Sauldre.
- Prévoir au prochain conseil la régie des amendes pour les déjections canines.
- Les musiciens des harmonies ainsi que ceux des cors de chasse remercient la municipalité pour leur accueil. Les spectateurs étaient très nombreux aux différents concerts.
- Les Sapeurs-pompiers remercient la municipalité car une nouvelle recrue a été trouvée suite à la mise en place de la banderole sur la place de l'Eglise.
- Relance auprès des conseillers pour les articles du prochain bulletin municipal.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 26 mai 2025 à 19 heures.

Mme COURRIOUX Bernadette, Maire	
M. Simon DARGENTON, Conseiller Municipal Secrétaire de séance	